NATIONS
UNIES

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2009/L.15
10 décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Trente et unième session
Copenhague, 8-12 décembre 2009

Point 7 b) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques relevant de la Convention
Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des renseignements communiqués par les secrétariats de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) au sujet de leurs travaux en cours relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux, ainsi que des réactions que ces renseignements ont suscitées de la part des représentants des Parties.

2. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à lui faire part, à ses sessions futures, des travaux pertinents sur cette question.